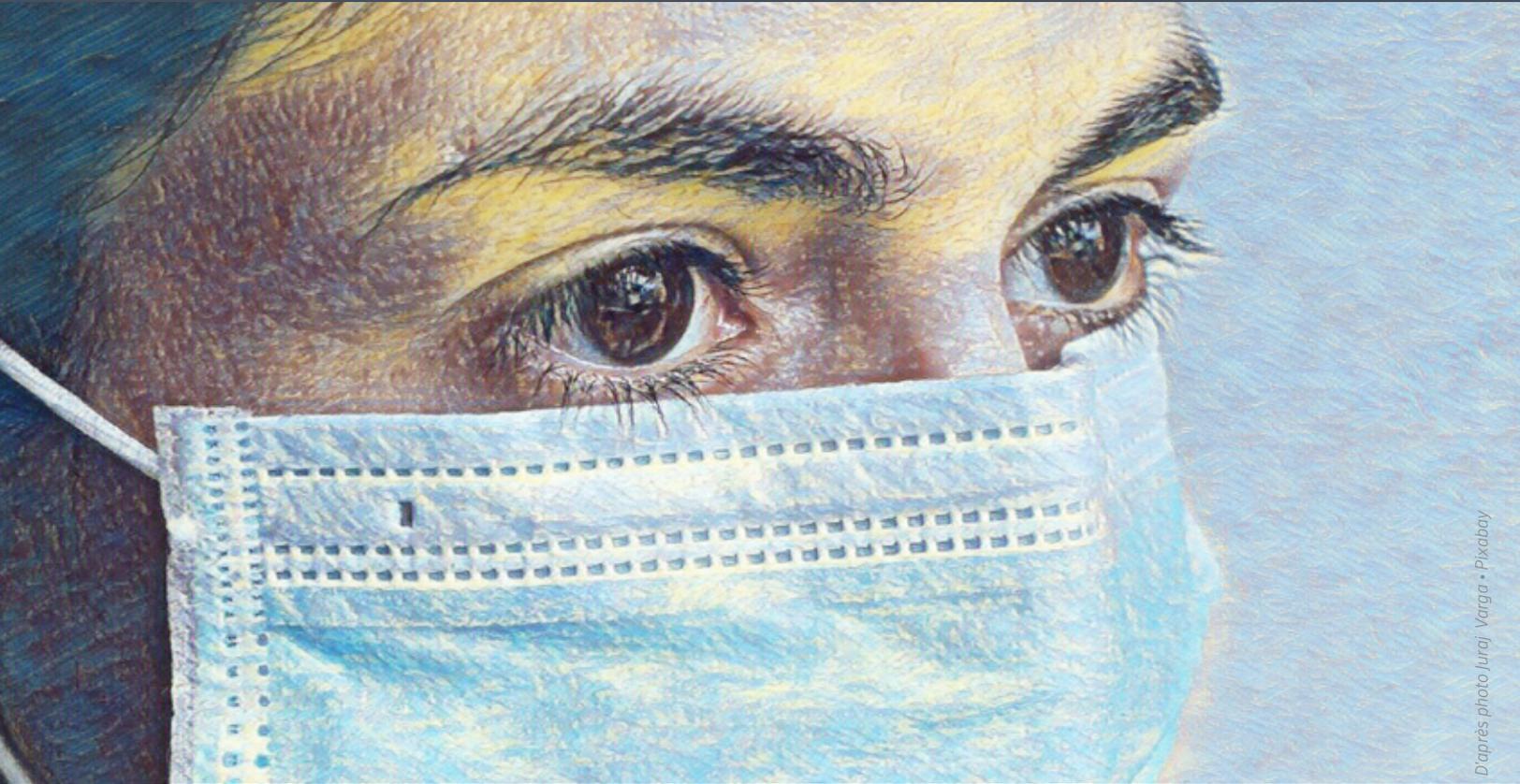




SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE



D'après photo Juraj Varga - Pixabay

LE DUR COMBAT DES COVID LONGS ^{P6}

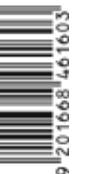
1,60€



JEAN-JACQUES PANUNZI

INTERVIEW
P18

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
MOBILITÉ P5
EN BREF ET EN CHIFFRES P8
STÀ IN CASA P 20 • JACQUES FUSINA P21
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



KAMPA

À LA UNE

PANDÉMIE

LE DUR COMBAT DES COVID LONGS P6



OPINIONS

SOCIÉTÉ **LES MOBILITÉS, INTERVIEW DE CORINNE LEPAGE**

EN BREF ET EN CHIFFRES

POLITIQUE **JEAN-JACQUES PANUNZI**

STÀ IN CASA

LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P8

P18

P20

P21

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TM

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLQ.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

À MODU NOSTRU

Confinamentu 2.0

Ci semi! Partuti pà una stonda nova chjosi ind'è noi. Ma, stavolta, l'affari ùn hè micca tutt'à fattu listessu. I scoli, i cullegghji è i licei fermani aparti, l'elevi devini essa mascarati à partasi da 6 anni, eppo ancu s'è u travaghju in casa hè favurizatu, si pò è si devi andà à u so scagnu oramai. Ùn si tratta più di stantarà un paesi sanu è a so ecunomia soprattuttu, ma di pruvà di firmà in saluta tutti quant'è no semi. Infini què, hè u missaghju di u governu chì ci lampa una sfida difficili. Parchi, inde i fatti, ssu cunfinamentu novu hè colmu d'incuerenzi. Basta à citanni una: a sarratura di i cummerci cunsidarati com'è «micca essenziali» da quilli chì facini viaghjà u battellu Francia. I librai, i vindaroli di dischetti è altri picculi lochi chì pruponini par asempiu prudutti culturali ùn sò micca autorizati à firmà aparti. Ma, a dumenicata passata, insegni com'è a Fnac è a grandi distribuzioni pudiani venda ssi listessi prudutti. È cosa s'hè dicitu tandu? Inveci di sullivà i più chjuchi lachenduli apra, u governu ùn hà trovu nulla di megghju cà di pruibiscia dipoi marti scorsu a vendita di sta robba à i magazeni maiò. Quissa a vittoria! Cù sta misura «strasordinaria», ùn ci n'hè cà unu chì pò vincia a partita: u cummerciu nant'à internet, cù giganti dighjà abbastanza techji com'è Amazon. S'è unu di i scopi cù ssu sicondu lockdown hè di salvà i festi di Natali, ùn hè mancu appena sicuru chì certi picculi intrapresi sighini sempri vivi à stu mumentu quì. È tutti l'aiuti chì u Statu prumetti ùn bastarani micca pà fà tena a casa arritta. Una volta di più, ci ritruvemi persi inde i cuntradizioni di governanti trapassati è incapaci di gistiscia un paesi, puru s'elli mettini in avanti una situazione eccezzionali chì cumanda di riagiscia sempri inde l'urghjenza. S'elli ùn facini cà ripeta ch'elli ani imparatu assai cosi di i mesi passati, ùn pari mancu appena vera. I ghjorni chì venini ci duvariani riservà «surpresi» novi... ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenais?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN****Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica**

Il m'arrive d'acheter, à des fins de lecture et non pas en cas d'urgence extrême, le quotidien *Aujourd'hui en France*. Je ne suis certes pas le seul. Ce n'est donc ni un exploit ni la manifestation d'une nouvelle maladie orpheline anormalement vécue comme une tare. Mais si j'étais le seul lecteur, je n'en revendiquerais pas moins mon choix à haute et intelligible voix. Ne sommes-nous pas au Pays de la Liberté? Une terre où, comme chacun sait, il n'y a pas de détenu politique; où chasse aux sorcières et aux gypaètes barbus exposent les contrevenants à des poursuites judiciaires. Dans *Aujourd'hui en France*, on trouve entre autres 32 pages, une petite rubrique intitulée «Voix express». Elle se présente sous la forme d'un bandeau; moderne comic strip, pas si comique que ça, du reste. Chaque jour, femmes et hommes, mais parité non respectée [essayez de diviser 5 par 2!], donnent leur opinion sur une question précise. Les personnes ainsi sollicitées déclinent leur nom, prénom, âge, catégorie socio-professionnelle, lieu de résidence qui sont mentionnés sous leur portrait, elles y sont souriantes et en apparence assez fières de figurer parmi les élues. Comment sont-elles élues? J'imagine que le journaliste a recueilli les 5 avis parmi un panel bien plus représentatif. Mais panel choisi selon quels critères? Élus choisis de façon aléatoire ou triés selon quelle méthodologie? J'imagine aussi, sans peine, qu'*Aujourd'hui en France* n'a aucunement l'intention de laisser croire à ses lecteurs qu'il s'agit là d'un sondage d'opinion d'une valeur égale à une étude statistique impartiale, espèce rarissime en ces périodes de crise.

Quelques jours après la mort d'un enseignant, décapité au nom d'Allah dans un pays où le recours à la Louison est définitivement banni, la question posée était la suivante: «*Quelle info vous a marqué cette semaine?*». Ce qui amena Vincent Vèrier à nous livrer brut de décoffrage les propos recueillis...

Pour Volkan Ergun, 20 ans, militaire à Lyon, c'est l'extension du couvre-feu. Pis aussi la fermeture, ridicule [sic] des bars à 22 heures. Propos dignes de l'adjudant Kronembourg et, quelque part, mais sans y penser, hommage rendu à Cabu.

Magali Coutaud, 48 ans, secrétaire médicale aux Lilas, a choisi l'hommage à Samuel Paty; au risque d'être ainsi taxée d'une sensibilité féminine peu en rapport avec notre époque formidable.

Enzo Canepa, 21 ans, étudiant à Paris (XV^e), a retenu la défaite du PSG face à Manchester United. Sans oublier un entraîneur teuton, traître à la cause d'un club où les joueurs de nationalité française se comptent sur les doigts non-amputés d'un menuisier victime d'un accident du travail.

Rose-Marie Blochet, 58 ans, enseignante à Saumur, a opté pour l'avis du pape, favorable à l'union civile des personnes homosexuelles. Enseignante mais pas prof au point d'afficher un corporatisme débordant. Mais l'important n'est-il pas que Dieu soit amour?

Enfin Antoine Quatrevaux, 21 ans, étudiant à Aix-en-Provence, a été marqué par l'élimination de Bertrand Kamal de Koh-Lanta. À sa façon de pleurer ce candidat malheureux, emporté par ailleurs par une grave maladie, j'ai imaginé un instant que le patronyme d'Antoine comportait une faute de frappe.

Ainsi, 4 sondés sur 5 relèguent donc, au minimum, l'assassinat de Samuel Paty au second rang de leurs préoccupations. Même si le sondage est moins que représentatif, il donne en manipulant les chiffres, méthode au goût du jour, 8 cas sur 10. Soit 80/100. Soit un taux d'incidence de 80 000 pour 100 000. Taux justifiant une intervention dans le but de confiner un certain contingent. Incommensurable programme. Périlleuse façon de fermer les écoutilles tout en ouvrant la boîte à Pandore. Car qui pourra réchapper à une épuration? Chacun d'entre nous n'est-il pas un con dans l'esprit d'un de ses semblables? ■ **Paulu Santu MUSÈ-PUGLIESI**

Essentiel

J'aurais tant aimé, encore une fois, entendre Alain Rey, maître d'œuvre du Petit Robert et éminent linguiste, définir l'essentiel. Il aurait certainement commencé son explication par un renvoi à l'étymologie latine de ce mot, aurait développé sa signification «*qui est ce qu'il est par son essence*» avant de finir son exposé avec des exemples littéraires, historiques et culturels de son utilisation et son évolution à travers les âges.

Mais voilà, Alain Rey n'est plus. À chacun de se débrouiller avec les multiples définitions de ce nom masculin, cet adjectif pour décider de ce qui lui est essentiel durant ce second confinement.

Après de multiples et légitimes manifestations de colère et d'incompréhension, le gouvernement a fait le choix aussi difficile que contestable de spécifier par décret ce qui doit désormais nous être essentiel. Une décision étatique certainement mieux comprise hier, ou là-bas, quand guerre est synonyme de bombardements, de destructions, de tickets de rationnement et de la contrainte des êtres à trouver l'essentiel pour ne pas mourir de faim, de froid. Mais l'arbitrage d'aujourd'hui et ici ne passe pas ou mal puisque cette guerre – si cela en est une – se déroule en temps de paix, de surconsommation, de surexploitation. Notre essentiel fondamental, indispensable, nécessaire se confond facilement avec son opposé accidentel, occasionnel, superflu.

Et pourtant, comment ne pas donner raison à tous ces petits commerçants, ces David, qui genou à terre après le premier confinement, se sont relevés sans ménager leurs efforts pour respecter les protocoles sanitaires et veulent encore se battre pour ne pas voir leur bien essentiel, le fruit de leur travail, disparaître au profit des plateformes de ces Goliath du web vers lesquelles, clients réguliers ou occasionnels, nous ne résistons pas vraiment lorsque nous vient cette peur de manquer de nos singuliers et in/essentiels biens im/matériels.

Et cependant, comment ne pas être vent debout contre ces décisions gouvernementales de fermer théâtres, cinémas, bibliothèques, musées, librairies, mais aussi rayons culture des grandes surfaces, alors que l'enfermement de cet hiver a démontré l'importance, l'utilité, la nécessité de cette essence culturelle pour notre bien-être voire notre santé mentale. Biens essentiels pour nous rassasier et surtout nous rasséréner.

Et enfin, parce que cela ne peut être oublié, comment ne pas entendre le discours des soignants qui auraient souhaités que l'essentiel ne soit que cet unique bien intime et commun, notre santé. Et, qu'il soit protégé par un confinement total durant ces quinze premiers jours, afin d'éviter l'engorgement de leurs services. Oui, j'aurais tant aimé entendre Alain Rey nous parler de notre difficulté d'appréhender cette notion d'essentialisme, de percevoir le fond de nos êtres et la nature de nos choses. ■ **Dominique PIETRI**

CORINNE LEPAGE

LA POLITIQUE DE LA MOBILITÉ EN QUESTION



Désormais au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique, la mobilité durable a pourtant fait son entrée dans le débat politique il y a deux décennies. Quels sont ses enjeux? Quelles étapes ont été accomplies? On a interrogé l'ancienne ministre de l'Environnement, Corinne Lepage.

Que désigne la notion d'éco-mobilité et quels sont ses enjeux?

Elle est incontournable pour lutter contre le réchauffement climatique. Si on regarde les grandes sources de gaz à effet de serre de façon globale, les transports sont en effet les principaux responsables*. On ne peut donc pas imaginer une véritable politique de réduction de ces gaz sans poser clairement la question du transport.

Il s'agit alors de développer les mobilités douces, comme la marche et le vélo, ainsi que les véhicules qui émettent faiblement ou pas du tout de gaz à effet de serre, tels que les véhicules électriques et les engins de type trottinettes, gyropodes, etc. À l'inverse, on oublie les voitures thermiques et surtout le diesel! Le principe est le même pour les transports collectifs pour lesquels une recherche de sobriété d'émissions de CO₂ est nécessaire. Mais la politique de l'éco-mobilité passe aussi beaucoup par l'aménagement de la ville et les questions logistiques. C'est un sujet qui touche en réalité à tous les domaines.

À quel moment ces questions sont-elles apparues dans le débat politique?

C'est très vieux! Lorsque j'ai fait voter la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, dite loi LAURE, en 1996, le terme d'éco-mobilité n'existait pas encore mais il y avait déjà des dispositions en faveur du vélo, du GPL (gaz de pétrole liquéfié), du GMP (groupe motopropulseur), du véhicule électrique ou encore du covoiturage.

Ensuite, on a avancé progressivement à travers plusieurs lois qui ont renforcé le poids accordé à ces préoccupations. Puis, surtout, un certain nombre de villes en France et à l'étranger ont pris des mesures assez exemplaires dans ce domaine, ce qui en a conduit d'autres à faire de même. Strasbourg et Nantes ont notamment été très en avance sur l'éco-mobilité.

*39 % des émissions de CO₂ selon l'Ademe, NDLR

Quel est l'apport de la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019?

Ce texte a repris toute une série d'initiatives qui préexistaient au niveau local en leur donnant des objectifs plus importants, comme le plan vélo, le covoiturage ou encore des locations de vélos en libre-service. Mais ce sont les moyens que vous octroyez pour développer ces infrastructures qui comptent, sinon cela ne change pas grand-chose concrètement dans la vie des citoyens. Et, en l'occurrence, les fonds nécessaires à la mise en œuvre de la loi LOM ont été donnés de façon progressive et se sont accrues tout récemment à travers le plan de relance gouvernemental. En revanche, le législateur reste relativement réticent face à la suppression des véhicules thermiques puisque la fin de leur commercialisation est prévue pour 2040. Cela va donc très lentement.

Justement, de nouvelles étapes sont-elles franchies avec le plan de relance?

Il y a en effet des choses intéressantes puisque de réels moyens financiers sont mis en place pour accélérer le plan vélo et développer – enfin! – les petites lignes quotidiennes de train mais aussi le fret ferroviaire, après cinquante ans de mesures contraires à ce qu'il fallait faire [ces budgets s'intègrent dans une enveloppe globale de 11 milliards d'euros pour les transports, N.D.L.R.]. Il y a aussi un encouragement clair aux véhicules électriques avec un coup d'accélérateur donné à l'installation de bornes de recharge ou encore l'objectif de «la ville du quart d'heure», appuyé par Paris, qui consiste à revoir l'aménagement urbain pour que les habitants aient tous les services utiles à proximité et réduisent ainsi leurs déplacements.

Mais le chemin le plus grand à faire ne dépend pas de la loi ou de l'argent. C'est une question de comportements. Cela fait cinquante ans que les villes ont été biberonnées à la voiture. Inciter les gens à s'en passer n'est donc vraiment pas évident. C'est un problème global de société. ■ LSP

LE DUR COMBAT DES COVID LONGS



Photo Claire Giudici

Nous voilà reconfinés. Mais de façon plus souple qu'en mars dernier: les établissements scolaires restent ouverts, les grandes surfaces aussi, mais – générant grogne et polémiques – les petits commerces de centre-ville baissent leurs rideaux. Sur les réseaux sociaux, on conteste, on râle et on s'interroge. Pour les «Covid longs», qui depuis mars conservent des séquelles et peinent à faire reconnaître cette situation, il n'y a pas d'interrogation: il faut être prudent, la maladie est loin d'être anodine.

« **Si** c'est la deuxième vague, je ne l'imaginais pas comme ça, remarque le Dr André Rocchi, médecin à Prunelli di Fium'Obu, spécialiste des maladies émergentes. Lors de la première, nous ne connaissions pas la maladie, mais l'attaque était frontale. On faisait face à un ennemi qui arrivait devant nous. Là, c'est diffus, ça frappe n'importe où, rapidement, même dans les villages de montagne ou chez des gens qui vivent retirés et ne rencontrent quasiment personne, sauf quand ils vont faire leurs courses. Heureusement, pour le moment, dans mon secteur nous n'avons pas eu trop de cas lourds. Mais dans ma patientèle, le nombre de personnes touchées est significatif. Il est en augmentation. Il faut dire qu'on teste davantage, qu'on connaît mieux la maladie et que, si on n'a pas véritablement de traitement, on a des approches thérapeutiques plus construites. On pensait au départ que la Covid-19 n'était qu'un virus respiratoire. On sait désormais que si les poumons sont les principaux organes touchés, on note une incidence anormalement élevée de phénomènes liés à une diminution de la circulation sanguine, avec la présence de caillots, notamment dans les vaisseaux pulmonaires. Et, le sang irrigant tous les organes du corps, on décrit des atteintes au niveau du cœur, du système digestif, des reins, du cerveau, de la peau, etc. Je vois certains de mes patients qui ont été malades durant le premier épisode, sans hospitalisation parfois, revenir avec des séquelles. »

Ces séquelles, c'est le quotidien de Jo, dans l'impossibilité de tra-

vailer depuis qu'elle a contracté le virus en mars dernier. Sans pour autant que sa situation soit reconnue. Elle est infirmière en libéral, son mari également. Ils exercent à Bastia. « Quand on parle de «grippette», ça m'énerve, remarque-t-elle. Bien entendu, quand on prend comme référence de la grippe espagnole, ce n'est pas pareil ». En effet, cette pandémie-là avait fait en Corse plus de 6000 victimes en deux ans, mais le contexte était différent: le monde sortait d'une terrible guerre, il n'y avait quasiment pas – voire pas du tout – de médicaments, les connaissances scientifiques, les conditions de vie, d'alimentation et d'hygiène n'avaient rien à voir avec ce que nous connaissons aujourd'hui. « Concernant le Coronavirus, je sais ce que je vis tous les jours, et je ne suis pas la seule dans ce cas. Je suis une victime de la première vague, mais à l'époque les tests étaient rares et n'étaient pas aussi précis qu'aujourd'hui. J'avais de la fièvre, de la toux, des difficultés à respirer, mais le test PCR est revenu négatif. Mon état s'aggravait: on a refusé de m'hospitaliser car seuls les PCR positifs pouvaient être accueillis à l'hôpital. Je suis originaire de Balagne: c'est à cette époque-là que le compagnon de l'actuelle maire d'Ile-Rousse est décédé durant son transport. Il avait, lui aussi, eu un PCR négatif, on ne l'avait pas hospitalisé. Ensuite, mon test sérologique a bien confirmé que j'étais atteinte. Heureusement pour moi, mon mari est infirmier. Nous avons immédiatement mis en place un protocole très strict. Je me suis isolée dans une chambre, il n'y accédait que masqué, porteur d'une blouse, de gants... Je souffrais, j'avais du mal à respirer, je toussais, j'avais

Le premier confinement est intervenu le 12 mars en Corse et le 17 sur tout le territoire. À l'époque, on testait très peu. Il n'y avait ni masques ni gel hydro alcoolique. Le 11 mars 2020, on comptait dans l'île 51 cas hospitalisés, dont 7 à en Haute-Corse et 44 en Corse du Sud. Le 12 mars, ils étaient 63, dont 53 en Corse du Sud et 10 à Bastia. Le confinement débutait par la fermeture des établissements scolaires, les crèches, les garderies. Les visites dans les Ehpad étaient interdites. L'activité normale des commerces, des entreprises, des restaurants et des bars se poursuivait néanmoins. Pas de masque, ni de gel: il n'y en avait pas. On appliquait la distanciation sociale, mais l'épidémie s'amplifiait. Alors les bars, les restaurants, les salles de spectacle, les salles de sport, les magasins non essentiels ont fermé, la fréquentation des plages et des espaces naturels a été interdite. Le 20 mars, alors que 168 personnes étaient hospitalisées – 26 en Haute-Corse et 142 en Corse-du-Sud – le porte-hélicoptère Tonnerre a évacué des patients de l'hôpital d'Ajaccio, saturé. Dans les villes, on applaudissait les soignants à 20 heures et les «Petites mains solidaires» fabriquaient masques et blouses. Le 1er novembre 2020, 83 personnes étaient hospitalisées: 42 en Corse-du-Sud (+ 6 par rapport à la veille) dont 8 en réanimation ou soins continus et 41 Haute-Corse, dont 7 en réanimation ou soins continus (+ 1 par rapport au jour précédent). Depuis le début de l'épidémie, 80 décès ont été recensés à l'hôpital (59 au CH d'Ajaccio et 21 au CH de Bastia) auxquels se rajoutent 13 décès survenus en Ehpad lors de la 1ère vague. À l'heure où nous mettons sous presse, on déplorait 25 décès en milieu hospitalier depuis le 13 septembre. ■

d'horribles maux de tête, mais il m'a fallu rester à la maison. J'ai pu recevoir un minimum de soins, ceux qu'on donnait à l'époque, mais aucun relevant d'un protocole connu. J'ai surtout eu la chance, grâce à lui, d'avoir de l'oxygène quand j'en ai eu besoin. Ça a été long, mais j'ai fini par aller mieux. Enfin, mieux... c'est vite dit, je souffre toujours. J'ai une fatigue incontrôlée, incontrôlable, incompréhensible! Je suis quelqu'un de dynamique d'habitude, je ne me reconnais plus. C'est comme si «cette chose» gérait ma vie. J'ai des palpitations, je suis complètement essoufflée, épuisée pour le moindre rien: pour prendre ma douche, grimper une petite pente, marcher un peu... J'ai fait des examens cardiaques, pulmonaires, rien ne justifie tout ça. Ce sont, me dit-on, les séquelles de la Covid. On s'est rendu compte depuis que ce coronavirus n'était pas un simple virus pulmonaire mais qu'il attaquait le système sanguin: je le vois bien, j'ai des bleus qui apparaissent comme ça, n'importe où, de façon spontanée. Il y a aussi les troubles de la mémoire, et ce qu'il y a de particulièrement désagréable, c'est que là encore, rien dans ce qui est ma vie ne le justifie. J'ai l'impression que mes neurones se sont mis en stand-by: j'oublie des choses simples, je m'organise mal, c'est tout le contraire de ce que je suis.» Jo continue ses soins, mais elle n'a pas encore réussi, 7 mois après, à remonter la pente. «Je fais de la kiné respiratoire, des exercices pour retrouver mon souffle, mes capacités physiques, mais pour le moment, je n'y arrive pas.»

Si le Haut conseil de la Santé publique (HCSP) reconnaît la présence

de ces séquelles, il ne se positionne pas. Il indique, sur son site officiel avoir «procédé à une synthèse préliminaire de la littérature relative aux complications du Covid-19, mais ne [pouvoir], à ce jour, émettre d'avis définitif sur le sujet. [...] Lorsque des données complémentaires de la littérature scientifique seront disponibles et que les auditions de spécialistes [pneumologues, neurologues, gériatres, spécialistes en médecine interne, ORL, spécialistes en rééducation fonctionnelle, pédiatres, cardiologues, neuropsychiatres, ...] auront été réalisées, le HCSP pourra produire un avis relatif à la description, aux facteurs prédictifs et la prise en charge des complications à distance du Covid-19.»

L'état de santé de Jo ne lui permet pas de reprendre son travail. Pourtant, son arrêt maladie n'a, depuis mars, pas encore été pris en compte par la CPAM. «À l'heure actuelle, poursuit l'infirmière, je n'ai plus de revenus personnels. Quant à avoir la reconnaissance de maladie professionnelle, c'est pire encore. On me répond la plupart du temps qu'on a besoin d'informations, qu'il faut des précisions relativement au décret, qu'on ne sait pas comment ça va se passer. Mais il semblerait bien que les critères soient si restrictifs que même pour nous, soignants, qui avons été dès le départ au contact de personnes infectées, rien ne soit évident. Je pense tenter une action pour que ma situation soit reconnue.» Les «Covid longs» sont nombreux. Ils ont créé des groupes sur les réseaux sociaux: «Je m'y suis inscrite, on échange, on raconte. Beaucoup sont perdus face aux séquelles que laisse cette «grippette»!» ■ Claire GIUDICI

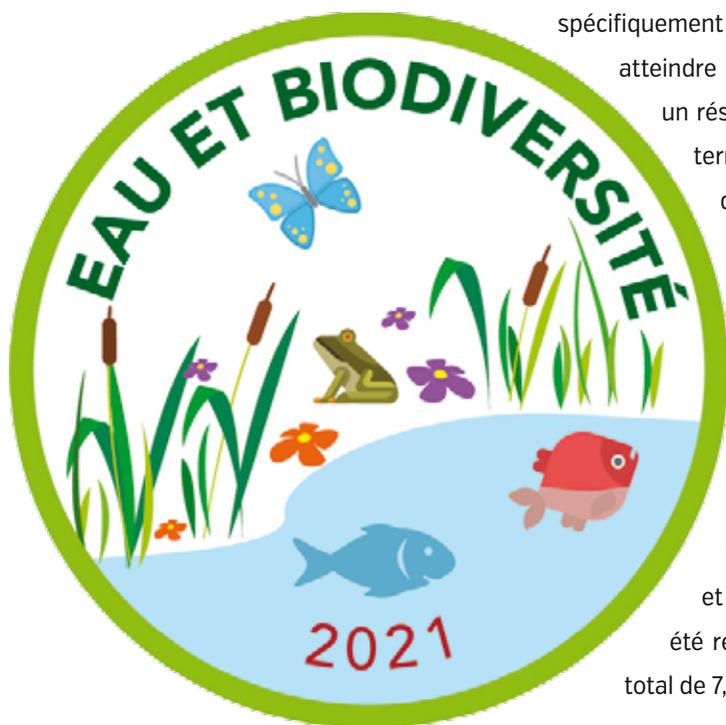
EAU & BIODIVERSITÉ

10 M€ pour un nouvel appel à projets

Dans le cadre de son 11^e programme, «Sauvons l'eau 2019-2024», l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse lance un nouvel appel à projets «Eau et Biodiversité», doté de 10 M€ jusqu'au 30 avril 2021. Il cible les collectivités, associations de protection de la nature, conservatoires et gestionnaires d'espaces naturels, fondations privées, établissements publics de l'État et industriels qui agissent pour la reconquête de la biodiversité des milieux aquatiques et humides. Il s'agit d'inciter financièrement ces différents maîtres d'ouvrage à mener des projets utiles à la biodiversité, par la restauration des habitats nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie des espèces sur terre et dans l'eau. À noter, toutefois, que les actions relatives à la préservation ou la restauration des milieux marins ne relèvent pas de cet appel à projets. Les candidatures sont à présenter avant le 30 avril 2021. Le taux d'aide de l'agence pour l'ensemble des actions peut aller jusqu'à 70% du montant éligible du projet. Pour le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, le taux d'aide maximal est de 50%. De plus, l'agence de l'eau de l'eau lance le

Marathon de la biodiversité, opération qui s'adresse plus spécifiquement aux collectivités, l'objectif à

atteindre étant de restaurer ou créer un réseau bocager à l'échelle d'un territoire, avec pour cible 42 km de haies et 42 mares. Le taux d'aide de l'agence pour l'ensemble des actions peut aller jusqu'à 70% du montant éligible du projet. En 2019, l'appel à projets annuel Eau et biodiversité s'était soldé par 37 projets financés à hauteur de 3,4 M€ et pour 2020, 52 projets ont été retenus pour un financement total de 7,5 M€. ■ AN



DONS DE SANG

La collecte continue

L'Etablissement français du sang (EFS) rappelle que, comme lors du premier confinement, la collecte de sang est autorisée par les autorités sanitaires. Les collectes de sang sont ainsi maintenues et les Maisons du don restent ouvertes durant toute la durée de cette nouvelle période de confinement. Les déplacements des citoyens pour se rendre dans un lieu de don sont autorisés, sous réserve de remplir l'attestation officielle de déplacement dérogatoire, en cochant le motif «assistance aux personnes vulnérables» [4^e case]. Afin d'éviter les temps d'attente et d'accueillir les donateurs dans les meilleures conditions sanitaires possibles, les collectes de sang se déroulent sur rendez-vous, soit via mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr soit en appelant la Maison du don la plus proche de chez soi. Il est demandé aux donateurs de ne pas venir accompagné par une personne qui ne donne pas son sang, de porter le masque qui leur sera donné à l'accueil, de respecter un mètre de distance minimum entre les donateurs et de respecter les gestes barrières. Peuvent donner leur sang les personnes âgées de 18 à 70 ans, pesant au moins 50 kg, et ne présentant aucun symptôme grippal. Les personnes ayant présenté des symptômes de Covid doivent attendre 28 jours après disparition des symptômes pour donner leur sang. ■ AN

Les chiffres de la semaine

57%

d'opérations nouvelles, cofinancées à hauteur de 31 M€ par l'Etat en Corse, au titre du Programme exceptionnel d'investissement (PEI) pour la réalisation d'infrastructures et équipements collectifs en 2020. Dont 24 M€ pour les réparations d'ouvrages portuaires et routiers sur le vieux port de Bastia et 2,4 M€ pour la construction d'une usine d'eau potable à Sartène.

Les chiffres de la semaine

250 000

euros en Haute-Corse et 372 000€ en Corse-du-Sud : selon Notaires de France, au 2^e trimestre 2020, le prix médian des maisons anciennes en Corse a baissé de, respectivement, 0,6% et 4%. En revanche, le prix des appartements anciens a augmenté de 10,1% en Haute-Corse et 9,4% en Corse-du-Sud. La Corse est d'ailleurs la région où le prix de ces biens enregistrerait la plus forte hausse

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

50%

de réduction de la capacité moyenne sur tout le réseau d'Air Corsica. Tout en conservant les critères fondamentaux du service public aérien mis en place par la CdC, la compagnie met en place un nouveau programme du 7 au 30 novembre inclus. Avec notamment 31 rotations A/R par semaine sur Marseille au lieu de 59 et 24 rotations A/R par semaine sur Nice, au lieu de 55.



Photo Syvadec

TRI & PROXIMITÉ

Une recyclerie mobile pour le Grand Bastia

Le 4 novembre, à Borgo, le Syndicat de valorisation des déchets de la Corse (Syvadec) a officiellement lancé un nouveau service de proximité à l'attention des particuliers de la région du Grand Bastia avec la mise en route d'une recyclerie mobile. Ce dispositif est constitué de 6 bennes (5 d'une capacité de 6 m³ et 1 d'une capacité de 30 m³) destinées à accueillir les différents types de déchets, embarquées sur un camion à plateau et une remorque tractée. Il s'inscrit en complément du réseau de 22 recycleries et 2 écopoints implantés dans toute la Corse. Ce nouvel outil vise à faciliter le geste de tri en proposant aux habitants des secteurs éloignés d'une recyclerie un service régulier afin qu'ils puissent déposer leurs encombrants les plus courants. Il devrait en outre contribuer à une meilleure orientation des déchets vers les filières de recyclage et à la limitation des dépôts sauvages d'encombrants. Actuellement, 24 % des déchets sont triés par les particuliers à la recyclerie et peuvent ainsi démarrer une seconde vie en étant recyclés, aussi y'a-t-il encore une marge de progression pour amplifier l'effort de tri et atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne*. La mise en œuvre de ce service a pu se concrétiser grâce au partenariat noué avec la Communauté de communes Marana-Golo et la Communauté d'agglomération de Bastia, et au soutien de l'Ademe et de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC). D'un montant total de 360 000 €, l'opération est financée par l'Ademe et l'OEC (60 %) et le Syvadec (40 %). La recyclerie mobile accepte les déchets encombrants les plus couramment déposés : meubles ; déchets électriques (petit et gros électroménager, écrans, fils électriques...); végétaux ; déchets spéciaux (produits de bricolage, de jardinage, d'entretien, pots de peinture...); métaux ; cartons, tout-venant (plastiques, polystyrène...); cartouches d'encre ; piles et lampes. Elle desservira les communes de Biguglia, Borgo, Furiani et Santa-Maria di Lota, à raison de deux passages par mois dans chacune d'elles. De 9 h à 14 h, les particuliers pourront y déposer gratuitement leurs encombrants. Calendrier des tournées, à compter du 7 novembre : à Biguglia, tous les 2^e et 4^e vendredis du mois, hippodrome de Casatorra ; à Borgo, tous les 2^e et 4^e samedis du mois, stade municipal Paul Antoniotti ; à Furiani, tous les 1^{er} et 3^e samedis du mois (lieu à préciser) et à Santa-Maria di Lota, tous les 1^{er} et 3^e mercredis du mois, parking du stade de football de Miamo. ■ AN

*NDR : soit le réemploi et le recyclage des déchets municipaux de 55% en 2025, 60% en 2030 et de 65% en 2035.

AMÉNAGEMENT & PATRIMOINE

Quel avenir pour la citadelle d'Ajaccio ?

C'est certainement le projet phare de la ville d'Ajaccio pour la prochaine décennie. Le devenir de la citadelle Miollis était au cœur du conseil municipal du 27 octobre dernier. L'occasion pour le premier adjoint au maire, Stéphane Sbraggia, de présenter un premier point d'étape de la gouvernance de cet édifice emblématique de la cité impériale. Pour rappel, après restitution à la ville le 4 juillet 2019, la municipalité avait décidé de concéder à la SPL Ametarra un périmètre d'intervention sur le cœur de ville, dans lequel sont intégrées la citadelle et la ville génoise. Dans la foulée, avait été décidé par ailleurs de lancer une grande concertation publique, le 28 juin dernier. Un cycle de visites, réunions publiques et autres ateliers de travail avec des experts tels que des architectes et historiens avait suivi, permettant de consulter près de 700 Ajacciens durant 3 mois. «*Ce qui ressort avant tout, c'est la volonté d'avoir un quartier vivant, connecté à la ville, préservé dans son identité, son histoire et son patrimoine, le but étant de réussir le pari de sa valorisation et de sa modernisation*», observe Stéphane Sbraggia, en soulignant le rôle primordial que joue la citadelle comme «*espace de mémoire collective*». Dans ce droit-fil, il est envisagé de créer en son sein un ou plusieurs musées relatifs par exemple à l'histoire du monument, à celle d'Ajaccio et même à celle de la Corse, et la culture revient comme activité privilégiée à y implanter. À noter que malgré cette volonté de préserver l'authenticité des lieux, il a aussi été pointé une forte volonté de faire entrer la citadelle dans la modernité, avec des aménagements «*résolument tournés vers l'avenir*», qui s'intégreraient notamment dans une démarche environnementale. Enfin, les participants ont également insisté sur la nécessité d'éviter l'accaparement par le privé, et ont demandé à ce qu'une maîtrise publique du site et de l'ensemble de ses activités soit garantie.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal, le projet de gouvernance de la citadelle entre désormais dans une nouvelle phase. La SPL Ametarra va ainsi engager des interventions préalables à la transformation du site jusqu'à 2025. Celles-ci passeront par la dépollution du site, des fouilles archéologiques, la mise en accessibilité des lieux, ou encore l'aménagement des espaces publics. Stéphane Sbraggia a par ailleurs annoncé que les portes du monument devraient enfin ouvrir au public dès le printemps 2021, qu'une Maison de la citadelle doit être prochainement créée et des tests effectués avec des actions éphémères qui tourneront autour d'activités culturelles, patrimoniales et économiques. En tout, ce sont 15,7 millions d'euros qui seront mobilisés dans le cadre du Plan de transformation et d'investissement. ■ MP

JEAN-JACQUES PANUNZI

DEUX ÉLECTIONS SUCCESSIVES À LA QUASI-UNANIMITÉ



Photos Sénat

Candidat LR à sa propre succession, le sénateur Jean-Jacques Panunzi a été élu en Corse-du-Sud avec 336 voix contre 8 à son challenger, le baron Mariani.

Il avait déjà remporté sa première élection avec 86,4 % des suffrages des grands électeurs.

Il était alors président du Conseil général.

En tant que sénateur, il succédait au PRG Nicolas Alfonsi qui ne souhaitait plus se présenter.

Vous avez été président du Conseil général de la Corse-du-Sud. Cela a-t-il joué dans votre réélection au Sénat ?

Pour tout dire, j'ai été surpris de la qualité de l'accueil que j'ai eu dans les différentes communes de Corse-du-Sud. Depuis que j'ai été élu sénateur, je ne n'ai pas pu visiter les villages, les villes du territoire comme je le faisais avant. On a évoqué cette époque avec une certaine nostalgie : depuis la suppression des départements, les élus, particulièrement dans le rural, se sentent oubliés et la Chambre des territoires ne joue pas le rôle de lien qu'elle aurait dû avoir. Quand ils ont besoin d'aide, de soutien pour constituer un dossier, faire une demande de subvention pour des travaux, etc. ils n'ont plus d'interlocuteur. J'avais créé un service au sein du Conseil général qui apportait ce conseil, cette aide technique et cette ingénierie. Il n'y a plus l'équivalent, et c'est un véritable manque.

Vous aviez déjà souligné ce déficit de représentation des territoires au sein de la nouvelle Collectivité de Corse. Pensez-vous qu'il soit possible de modifier les choses ?

Auparavant, chaque conseiller général représentait 10 à 12 communes. Il faisait remonter les besoins de son canton. Maintenant, pour les petites communes, il faut parfois 4 ou 5 mois pour obtenir un rendez-vous. J'ai rédigé une proposition de loi demandant une modification du scrutin de la Collectivité de Corse. Il s'agira toujours d'un scrutin à la proportionnelle mais avec une répartition par territoire. La Corse compte 9 territoires : on élira les représentants à la Collectivité en fonction de ces zones et de la population, afin que chaque commune puisse trouver son interlocuteur et que chacun soit représenté. Par ailleurs, je propose de supprimer la Chambre des territoires qui n'est qu'une coquille vide. Les élus ont unique-

ment voix consultative, les décisions se prennent à l'Assemblée de Corse où il n'est pas nécessairement tenu compte de leurs avis.

Le projet de loi « 3D » (décentralisation, différenciation, déconcentration) présenté par Jacqueline Gouraud vous semble-t-il intéressant pour la Corse ?

Elle nous l'a présenté en préfecture. J'ai pris la parole pour lui faire remarquer qu'en Corse, ça reste compliqué : les lois de 1982 et de 2012 donnent déjà des compétences à la CdC en matière d'adaptation et d'expérimentation. Mais ces compétences, elle ne peut pas les mettre en pratique parce que ses décisions sont systématiquement retoquées par le Conseil Constitutionnel. Tant que la Corse n'est pas inscrite dans la Constitution [et c'est la raison pour laquelle j'avais demandé qu'elle soit inscrite à l'article 72] rien ne sera possible. Elle ne m'a pas donné de réponse précise, mais à mon sens, le fondement constitutionnel est indispensable.

Quelles sont vos relations avec Paulu Santu Parigi, le nouveau sénateur de la Haute-Corse ? Avez-vous le désir de défendre des projets en commun ?

Si les projets convergent pourquoi pas ! Malheureusement, depuis la crise de la Covid, faisant partie des personnes dites « à risques », je n'ai pas pu me rendre à Paris. Comme beaucoup en ce moment, je télétravaille : je propose mes amendements par la voie de mes collaborateurs, de mon groupe. Je travaille en audio-conférence. J'ai, le 13 octobre dernier, déposé un amendement en séance publique concernant le dispositif Territoire Zéro chômage* afin que la Collectivité de Corse soit nommément inscrite dans cette loi qui prolonge de 5 ans le dispositif et en prévoit les financements. Il a été adopté.

*le nom exact du dispositif est Territoire Zéro Chômeur Lo gue Durée. NDLR



« Comme je ne suis pas physiquement présent à Paris, je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer le nouveau sénateur de la Haute-Corse »

Je vais intervenir aussi sur le projet de loi de finances. Mais comme je ne suis pas physiquement présent à Paris, je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer le nouveau sénateur de la Haute-Corse.

La crise sanitaire ne semble pas vouloir faiblir et les difficultés de nos deux hôpitaux sont connues. En tant que sénateur, comment pouvez-vous agir ?

C'est un problème qui n'est pas propre à la Corse. Dans toutes les régions, il se pose. On manque de professionnels de santé, mais durant des années, on n'a pas formé assez de médecins. Le Gouvernement a supprimé le numerus clausus, la situation devrait s'améliorer mais malheureusement, on ne le verra que dans quelques années. L'ARS nous a fait l'autre jour une analyse de la situation sanitaire dans l'île. C'est inquiétant. S'il y a un confinement, c'est que nous arrivons au niveau de mars/avril dernier. Nos hôpitaux risquent la saturation très rapidement, et comme toutes les régions de France sont touchées, les possibilités d'évacuations vont être impossibles. Mon constat, c'est qu'on va confiner parce que les structures hospitalières ne suffisent plus. Je pense, sans être trop dur, que nous ne nous sommes pas assez préparés pour la 2e vague. Les moyens promis dans le cadre du Ségur de la santé, les 4000 lits de réanimation, le recrutement de 1500 personnels de santé, les hôpitaux les attendent encore. On ne peut pas toujours critiquer les autres ou se comparer à eux. Bien sûr, l'Allemagne aussi doit confiner mais les Allemands ne sont pas dans notre situation. Alors, pour nous protéger, il faut respecter les gestes barrière, prendre la situation au sérieux, ne pas jouer avec la maladie : le virus profite de la nonchalance des uns et des autres pour proliférer.

L'économie corse survivra-t-elle à cette crise ?

Des mesures sont proposées pour préserver l'économie, en Corse comme dans les autres régions. On ne peut pas encore préjuger du résultat, mais il faudra étudier très précisément comment elles ont joué et surtout quoi faire pour les rendre plus efficaces. Je comprends l'inquiétude de toutes ces personnes, de ces commerçants, de ces petites entreprises qui ne peuvent plus travailler. La santé

prime sur tout, c'est vrai, mais à quel prix ? Dans beaucoup d'entreprises, c'est la trésorerie qui est à flux tendu. Elles n'ont plus les moyens de faire face à leurs charges. Mais les mesures de chômage partiel se poursuivent, les reports d'échéances, les prêts garantis, puis des aides ont été votées... J'ai posé une question à Bruno Lemaire concernant l'annulation des charges : des possibilités de remise sont possibles et c'est accessible sur le site de la DGFIP.

L'Etat français est déjà surendetté, aura-t-il les moyens financiers de faire face à tout ça ?

Pour le moment, le seul constat qu'on peut faire c'est que le gouvernement a pris des bonnes mesures pour préserver l'économie : pour surmonter le premier confinement, 470 milliards d'euros ont été injectés, 100 milliards, dont 40 milliards issus de financements obtenus auprès de l'Union européenne, viendront les compléter. Effectivement, la France est endettée, mais étant donné la situation, il est difficile de faire autrement. Il faut soutenir la santé, l'économie du pays, financer les mesures mises en œuvre, éviter le drame de l'effondrement.

Vous faites partie de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. La situation est tendue avec la Turquie. Peut-elle s'envenimer ?

La France aujourd'hui intervient dans de nombreux pays, soit pour protéger soit pour aider. Les tensions avec la Turquie trouvent leur origine dans la découverte récente de gisements de gaz naturel en Méditerranée orientale : la Turquie entendait mener des explorations sur des zones dépendant de la Grèce. La France est intervenue au même titre que d'autres pays. Le président Erdogan veut établir un rapport de force parce qu'en réalité, il est en difficulté dans son propre pays. C'est un enjeu électoral. La façon dont il s'est adressé au président de la République est absolument inadmissible, et nous avons obtenu le soutien des autres états européens. Avec de tels comportements, Erdogan va surtout marginaliser son pays. Alors que la Turquie veut entrer dans l'UE, par de tels propos, il l'en éloigne. ■ *Propos recueillis par Claire GIUDICI*

Puisque le confinement a été renouvelé pour une saison 2, théâtres, cinémas, bibliothèques, médiathèques et librairies (à l'exception de celles pouvant proposer un service « click and collect ») ont dû baisser le rideau.

Nous tenterons cela dit de proposer chaque semaine une sélection de sites, de séries, d'ouvrages, de films ou d'initiatives qui peuvent contribuer à rendre ce re-confinement moins pénible, en attendant le retour à une vie où le « non-essentiel » a toute sa place.

Changer de décor

Ce re-confinement voit certains d'entre nous renouer avec le télé-travail. Et d'une manière plus générale, la visio-conférence s'invite à nouveau dans nos vies, qu'il s'agisse de travail ou de moment de convivialité virtuels. Pour agrémenter voire égayer les réunions par écrans interposés, qu'elles soient professionnelles, amicales ou familiales, l'équipe du blog de Gallica, le site de la Bibliothèque nationale de France, a sélectionné dans le fonds iconographique de la bibliothèque une quinzaine d'images [photographies de presse, estampes, affiches publicitaires, papiers peints, manuscrits médiévaux] qui ont été converties en fonds d'écran. Selon ses goûts, selon les circonstances ou les humeurs, on peut par exemple choisir de s'installer au côté de Claude Monet, photographié dans son atelier en 1926 ou de prendre la parole avec pour toile de fond un projet de rideau de scène du XIX^e siècle, réalisé à la gouache et à l'aquarelle,



avec des rehauts d'or – ne nous refusons rien! – par le décorateur de théâtre Napoléon Sacchetti. Ou bien de s'adresser à ses proches au milieu d'une illustration des *Fêtes galantes* de Verlaine signée Georges Barbier (1928). On peut également prendre la pose en explorateur, au beau milieu d'un décor de jungle peint par Jean-Baptiste Debret lors de la mission artistique qu'il effectua au Brésil entre 1816 et 1831, en vue, notamment, de concevoir et organiser la création d'une Académie des beaux-arts à Rio de Janeiro. À moins qu'on ne préfère revisiter le monde d'avant d'il y a 110 ans, où les hommes rêvaient déjà au monde d'après et aux merveilles qu'apporterait le « progrès », avec cette estampe du peintre Jean-Marc Côté qui, en 1910, avait imaginé ce que serait notre quotidien en l'an 2000 et se plaisait par exemple à croire que les Parisiens aisés survoleraient l'avenue de l'Opéra à bord de petites machines volantes monoplaces ou biplaces, tandis que d'autres troqueraient l'omnibus contre le dirigeable. Les amoureux du Moyen-Âge auront pour leur part le choix entre deux enluminures : un détail d'entrelacs extrait du *Sacramentaire de Charles le Chauve* (IX^e siècle) et une scène tirée d'une copie manuscrite et enluminée (fin du XV^e/début XVI^e) de l'*Histoire de la destruction de Troye la grant*, par Guido delle Colonne. Ces fonds d'écran sont à télécharger gratuitement via : <https://gallica.bnf.fr/blog/29102020/habillez-vos-reunions-de-fonds-decran-gallica?mode=desktop>

Changer d'air (ou presque)

Le temps où partir en vacances était « *un acte citoyen* » appartient désormais au passé. Un passé très récent, certes, mais les choses changent si vite en ce moment. S'offrir un voyage n'étant plus une option à privilégier, même si la situation donne furieusement envie de « *partir vite, aller loin et revenir tard* » et qu'on se prend à rêver de pays où l'épidémie est sous contrôle (si-si, il en existe), reste l'évasion via les livres, la télé, les jeux... Ou le voyage virtuel, tel que le propose Kayak, premier moteur de recherche dédié au voyage, lancé en 2004. Dès le premier confinement, Kayak avait créé une série de visites en ligne, des « guides de voyage virtuels » permettant de découvrir des villes étrangères. Cet outil est à nouveau d'actualité, à la disposition de tous ceux qui souhaitent tenter une escapade depuis leur domicile. Chaque guide est conçu pour offrir une expérience aussi immersive que possible : une suggestion de play-list pour l'ambiance sonore ; des recettes de plats locaux – dont les ingrédients peuvent se trouver aisément dans un commerce essentiel – et qui nous changeront un peu de nos tentatives de devenir boulangers ; une recette de cocktail ou de boisson « typique » ; des vues panoramiques des principales artères et des principaux sites, une vidéo du survol de la ville en hélicoptère ou par drone ; la découverte d'un musée (le Vatican à Rome, l'Ermitage à Saint-Petersbourg) ; un peu de vocabulaire (et un lien vers le site Duolingo qui permet de s'initier à la langue du pays) ; une petite « info insolite », comme par exemple le temps nécessaire pour voir l'intégralité du musée de l'Ermitage, les avanies de la Petite sirène de Copenhague ou ce que deviennent les piécettes jetées dans la Fontaine de Trevi. Et enfin, une sélection culturelle : suggestion de films, de série, de livres et à l'occasion de captations de spectacles. Huit villes – Londres, Berlin, Mexico, Rio de Janeiro, Amsterdam, Copenhague, Rome et Saint-Petersbourg – sont ainsi à découvrir sur :

www.kayak.fr/c/voyage-virtuel/

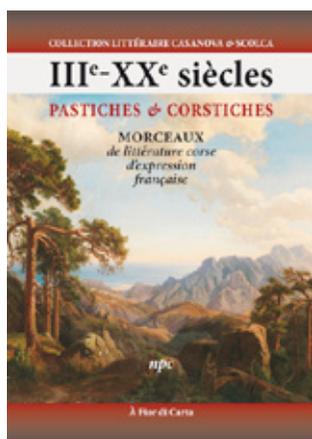




LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

PASTICHAGES



Collection littéraire
Casanova & Scolca,
Pastiches et Corstiches,
édition A Fior di Carta, 2020.
Xavier Casanova & Petr'Anto Scolca,
Lire Santini, collectif,
suivi de J'écris Santini,
d'Eliane Aubert - Colombani,
édition A Fior di Carta, 2020

Ce sont deux livres accouplés des éditions Fior di Carta que m'ont aimablement envoyés les auteurs principaux car, quoique différents, les ouvrages présenteraient de réelles similitudes: le premier intitulé *Pastiches et Corstiches* propose sous forme amusante des morceaux de littérature d'expression française relus sur le mode corse; le second est un vaste recueil collectif qui invite à *Lire Santini*, auteur insuffisamment reconnu selon ses fervents lecteurs et par ailleurs, ce qui n'est pas insignifiant, infatigable éditeur des deux ouvrages.

Le premier est conçu comme un manuel de lycée où sont donnés des extraits représentatifs de classiques choisis du III^e siècle jusqu'au XX^e, chacun revêtu d'un nom fantaisiste dont le clin d'œil des imitateurs laisse pourtant deviner l'original: les morceaux étant généralement bien connus, le lecteur se plaira à goûter les écarts et partis pris divers, d'autant que comme dans les bons manuels scolaires des notes et des éléments biographiques voire stylistiques ajoutent plaisamment à l'exercice. Admirons ce bon travail de fond et cette mise en page soignée. Ce jeu de la contrefaçon existe depuis longtemps en domaine des lettres mais il est ici organisé avec habileté et malice en attribuant à la lecture spirituelle façon corse des traits souvent désopilants.

À condition toutefois de compter sur des lecteurs informés et également compétents dans les deux codes langagiers confrontés ici dans ce théâtre imaginaire. Car il n'est pas certain que les trouvailles et brillantes créations de l'atelier de littérature potentielle [Oulipo], par exemple, plaisent à tout le monde. C'est d'ailleurs ce type de remarque avec d'autres du même ordre que je développais dans un long article publié dans les actes du colloque *Littérature et diglossies* (20 ans de production littéraire) en 1994 en m'interrogeant sur un possible avenir pour l'écrit d'expression corse en milieu bilingue.

Le second ouvrage est consacré entièrement à l'œuvre de Jean-Pierre Santini qui a en effet publié depuis son roman *Le non-lieu* (Mercure de France, 1967) un ensemble de textes, essais, romans, récits, aphorismes, nouvelles, manifestes, théâtre et poésie, ce qui en fait une production polygraphique considérable, d'autant que sa passion pour l'écriture a trouvé chez l'éditeur qu'il est devenu son terrain d'expression familier et un débouché naturel vers un public régulièrement informé par le réseau ainsi constitué autour de sa maison d'édition.

Du coup, les «critiques» que tout auteur attend légitimement de ses lecteurs me semblent ici un peu pipées par cette situation même puisque chaque contributeur, admirateur tout à fait sincère, a surtout noté une réception élogieuse et alimenté ainsi un concert de louanges. C'est en tout cas l'impression générale qui se dégage de l'ensemble malgré quelques analyses pertinentes sur l'écriture ou les thématiques récurrentes de l'œuvre. Nous pouvons dénoncer comme une évidence les manies de cooptation germanopratin, mais qu'y peut le pauvre auteur isolé en quête de reconnaissance? Quelque agitation qu'il y mette, il ne peut pas forcer magiquement ce prétendu éden où seuls accèdent quelques chanceux, même provinciaux. Et cette réussite-là ne tient ni à l'abondance de sa production ni souvent non plus à son talent de prétendant. Nuance et mesure sont toujours préférables, même en littérature. Qui ne manque pas d'exemples d'auteurs incompris ou éreintés par leurs contemporains, qu'une postérité rachète parfois ou oublie le plus souvent... ■

CARNETS DE BORD

LE WISCONSIN, JAMES BOND ET LA LIBRAIRIE DE QUARTIER

par Béatrice HOUCHARD



C'est toujours un étonnant spectacle: au lendemain de l'élection américaine, on apprend que les personnes chargées du dépouillement sont parties se coucher et qu'on n'aura que plus tard la suite des résultats. Bien sûr, avec de multiples fuseaux horaires, on ne peut fermer tous les bureaux de vote à la même heure. Mais tout de même! Cette fois, au-delà de la lenteur, il est question de centaines de milliers de bulletins de vote par correspondance perdus dans la nature... Notre système démocratique, souvent à bout de souffle, garde de sérieux atouts et personne ne consulte ses avocats pendant le dépouillement. En ces temps difficiles, ça console un peu.

Joe Biden semblait, mercredi matin, disposer d'un léger avantage et Donald Trump, pour une fois, avait une mine de vaincu derrière ses propos guerriers. En attendant l'issue du suspense, on s'est donc passionné, comme tous les quatre ans, pour le Wisconsin, la Pennsylvanie et le Michigan. Avec peut-être, à venir, des recomptages et des recours. En 2000, c'est la Cour suprême qui avait finalement désigné, le 12 décembre, Georges Bush vainqueur face à Al Gore.

Avec un score de 82%, les Français auraient voté pour Joe Biden, si l'on en croit une étude d'Odoxa pour *Le Figaro* et France Info. Les Européens attendent beaucoup d'une éventuelle victoire démocrate, mais ils risquent de connaître des déconvenues. Même si Joe Biden réintègre l'accord de Paris sur le climat, il ne changerait sans doute pas grand-chose sur le reste, d'autant que le Sénat américain va rester dominé par le Parti républicain.

Dans un texte publié avant l'élection, Jean-Dominique Giuliani, président de la Fondation Robert-Schuman, analysait ainsi une éventuelle victoire de Biden: «*Le monde, les Américains et leurs partenaires gagneront un interlocuteur plus poli, moins imprévisible et certainement plus sensé*». Mais il met en garde: «*Défiés par la Chine, qui leur conteste le leadership mondial, les États-Unis ont depuis un moment déjà tourné leur regard vers l'Asie et ils se méfient désormais plus ouvertement de cette Europe qui s'unit. (...) Quels que soient le président et le Congrès américains, outre-Atlantique, l'heure est au repli, à un nationalisme parfois agressif et à un égoïsme envahissant.*» Nous voilà prévenus.

Mais un président américain plus poli, ce serait déjà un progrès!

LA FRONDE ET LE CONFINEMENT

On évitera de parler de «résistance» comme le font certains. Les marins de l'île de Sein et le maquis du Vercors, c'était autre chose et les risques encourus étaient sans commune mesure. Ce n'est donc pas une résistance mais bel et bien une fronde: de nombreux maires de France soutiennent leurs petits commerçants et protestent contre ce qu'ils considèrent comme une rupture d'égalité: d'un côté, les grandes surfaces ouvertes (y compris de bricolage ou d'électroménager); de l'autre, les petits commerçants de proximité et de centre-ville, condamnés à la fermeture pendant le temps que durera le nouveau confinement, jusqu'au 2 décembre et probablement au-delà.

Comment expliquer qu'on peut sans dommage s'entasser aux caisses d'un supermarché [où les règles de «distanciation» semblent moins bien suivies qu'au printemps] mais qu'il y aurait danger à entrer pour acheter des livres? Comment justifier qu'un hypermarché puisse vendre des jouets à moins de deux mois de Noël, mais que le marchand de jouets, parfois voisin de quelques dizaines de mètres, soit condamné à baisser le rideau? Pour aller vers davantage d'égalité, le gouvernement pouvait décider d'entrouvrir un peu plus la porte des librairies [qui peuvent d'ailleurs vendre via le *click and collect*]. Il a fait au contraire le choix de punir [un peu] les grandes surfaces, condamnées à fermer les rayons livres, vêtements, jouets, meubles et électroménager. Ce n'est pas un drame mais c'est révélateur d'une cacophonie certaine.

Les petits commerces sont fermés comme en mars, où la mesure, dira-t-on, n'avait pas provoqué de révolution. Oui, mais on connaît l'histoire de la goutte d'eau qui fait déborder le vase. En mars, les commerçants craignaient une baisse de ressources. Huit mois plus tard, malgré les aides, ils ont peur de devoir mettre définitivement la clé sous le paillason, d'autant que leur fin d'année a déjà été gâchée en 2018 par les Gilets jaunes et en 2019 par les grèves dans les transports.

Le 14 juillet, Emmanuel Macron avait affirmé lors de son interview télévisée: «*Nous serons prêts en cas de deuxième vague.*»



Illustration d'après photos DR

En réalité, le gouvernement ne l'était pas. Après les cafouillages sur l'heure du couvre-feu et la possibilité ou pas d'accorder des dérogations aux salles de spectacles, on assiste au cafouillage sur la vente des livres. La librairie de quartier est devenue le symbole de la mort lente des petits commerces. Et les maires, dont certains ont pris symboliquement des arrêtés municipaux d'ouverture qui seront annulés par les tribunaux administratifs, manifestent leur mauvaise humeur face à un pouvoir central qui leur avait promis des décisions prises après concertation et décentralisation.

Le gouvernement multiplie certes les aides, les déductions fiscales et décide même de baisser les tarifs de la Poste sur l'envoi de livres. Mais le mal est fait et tout le reste n'est que raccommodage. Heureusement, les merceries ont le droit de rester ouvertes!

A LA RECHERCHE DU SUPER-HÉROS

Pour sortir du double fléau sanitaire et terroriste qui nous menace, il faudrait un Superman ou un James Bond. Hélas, Bond (« Bond. James Bond ») n'est plus. Le premier et, de l'avis général, le meilleur, Sean Connery, s'est éteint aux Bahamas le 31 octobre. Il était beaucoup plus que 007, l'espion de sa Majesté, puisqu'il avait tourné avec les plus grands réalisateurs : Alfred Hitchcock, Sidney Lumet, Steven Spielberg ou Brian de Palma. Mais c'est James Bond, interprété six fois, qu'on retiendra.

Avec beaucoup de fair play, tous ses successeurs, plus ou moins convaincants dans le rôle, lui ont rendu hommage avec de jolis mots, de Pierce Brosnan à George Lazenby, de Timothy Dalton à Daniel Craig, l'actuel titulaire du rôle, dont les dernières aventures (*Mourir peut attendre*, tout un programme en cette période), attendues en novembre 2020, sont reportées au 2 avril 2021. Même un compte twitter posthume d'un autre James Bond, Roger Moore, disparu en 2017, y est allé de son hommage.

Seuls quelques féministes ou élus de Paris grognons ont voulu voir en lui un affreux macho qui maltraitait les femmes, oubliant sans doute qu'il ne faisait qu'interpréter le héros imaginé par Ian Fleming. Dommage que les librairies soient fermées, ils auraient pu aller y acheter *Bons baisers de Russie*, entre autres.

Un héros? Mais la France en a un, qu'elle devait célébrer en grande pompe en ce mois automnal! Le général de Gaulle, bien sûr, né le 22 novembre 1890 et mort le 9 novembre 1970, il y a cinquante ans. De nombreux livres, un long métrage un peu décevant mais pédagogique (*De Gaulle*, de Gabriel Le Bomin, avec Lambert Wilson), des documentaires et un téléfilm racontent l'épopée gaulliste.

Sur Public Sénat (diffusion les 7 et 8 novembre), le documentaire *De Gaulle, derniers secrets*, de Jean-Charles Deniau, revient sur les dix-huit derniers mois de la vie du Général, entre la défaite du référendum du 27 avril 1969 et sa mort. On le suit notamment en Irlande et en Espagne. Depuis le 2 novembre, sur France 2, c'est l'excellent Samuel Labarthe qui interprète Charles de Gaulle dans *De Gaulle, l'éclat et le secret*. De juin 1940 à novembre 1970, on revit le combat exceptionnel de l'homme qui dit « non » à l'armistice et qui eut aussi, à des moments essentiels, des fulgurances sur la stratégie militaire, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (la lecture du discours de Phnom Penh, en 1964, devrait être obligatoire dans les écoles) ou les institutions. On en oublie.

Dans le premier épisode de cette série qui en compte six, on est frappé par une scène : après la destruction de la flotte française dans le port de Mers el-Kébir, en Algérie, de Gaulle souffre et fulmine. Contre les Anglais, contre Churchill qui ne lui avait rien dit. À son épouse Yvonne qui lui rappelle le bilan (plus de mille morts), il déclare qu'à la place de Churchill, il aurait fait la même chose pour que les Allemands ne s'emparent pas de la flotte française. Dans ses Mémoires de guerre, de Gaulle ne le dit pas aussi clairement : « *En dépit de la douleur et de la colère où nous étions plongés [...] par les procédés des Anglais, par la façon dont ils s'en glorifiaient, je jugeai que le salut de la France était au-dessus de tout, même du sort de ses navires, et que le devoir consistait toujours à poursuivre le combat.* »

De nos jours, on dirait que de Gaulle savait « penser contre lui-même », comme il le fit plus tard en accordant son indépendance à l'Algérie. Savoir penser contre soi-même, c'est peut-être l'une des marques des hommes d'Etat. Avis au prochain président des Etats-Unis! ■

**agir
PLUS****⊖ DE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ****⊕ DE CONFORT****PARTICULIERS, PROFESSIONNELS,
COLLECTIVITÉS.**

Pour bénéficier de nos primes économies
d'énergie*, retrouvez toutes nos solutions
sur corse.edf.fr/agirplus/

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avene, tenimula à contu.

*Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par
le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.